

Démarche RSE - Écoresponsabilité

Avec la volonté de mettre nos paroles et nos actes en cohérence, nous sommes engagé-es dans une démarche d'amélioration continue de notre impact environnemental, social et sociétal.

Nos actions pour l'environnement

> Réduire nos émissions de gaz à effet de serre

Depuis plus de 10 ans, nous réalisons l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre liées à notre activité tout en agissant pour les réduire avec un plan d'action dédié comprenant 2 axes :

> Limiter les déplacements et encourager la mobilité douce

- ▶ **Priorité au train** lorsque la destination le permet.
- ▶ Pour les destinations inaccessibles en train, mise à disposition des salariés d'un **véhicule bioGNV et d'une voiture hybride**.
- ▶ Recours à l'avion strictement limité aux destinations internationales et intercontinentales.
- ▶ **Réduction des déplacements** par les visio-conférences et le télétravail (jusqu'à 3 jours par semaine).
- ▶ **3 bureaux** (Toulouse, Lyon, Arras) pour une meilleure couverture du territoire et limiter les émissions liées aux déplacements longs.
- ▶ **Prime mobilité douce** : Attribution d'une prime pour le recours au vélo dans les déplacements domicile-travail. 83% des salarié-e-s en ont bénéficié en 2025.

> Consommation responsable

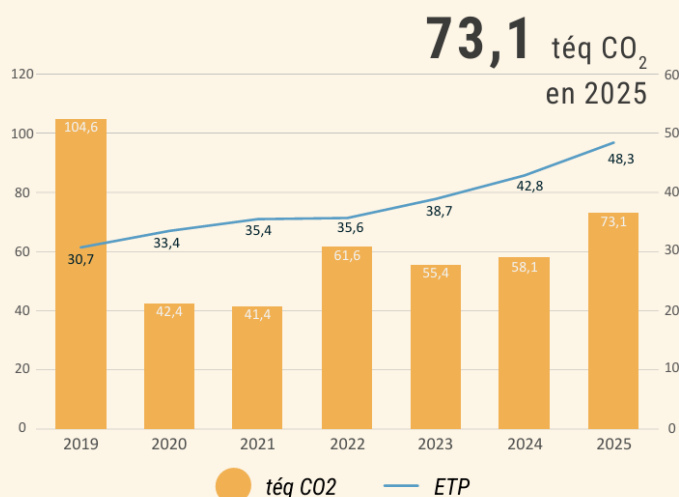
Solagro privilégie les achats de produits et services éco-conçus :

- ▶ **Électronique reconditionné** et peu énergivore (téléphones, électroménager...)
- ▶ Serveur informatique local
- ▶ **Papier recyclé** ou certifié PEFC
- ▶ Cafés, thés et tisanes issus du commerce équitable et certifiés bio
- ▶ **Prévention des déchets** : tri des déchets, vaisselle réutilisable, ...

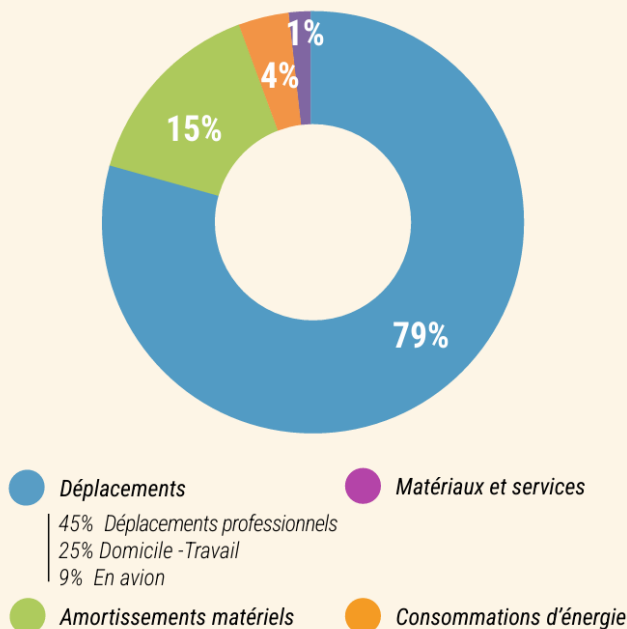
Nous investissons pour prolonger la durée de vie de nos équipements informatiques, utilisés pendant 4 à 5 ans minimum, en privilégiant les accessoires filaires pour éviter les batteries rechargeables.

chiffres clés

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE



Évolution des émissions en tonnes eq CO₂ depuis 2019



Estimation de la répartition des émissions en 2025

45% Déplacements professionnels
25% Domicile - Travail
9% En avion

Notre engagement sociétal



Solagro est agréée ESUS
« Entreprise solidaire d'utilité sociale »

> Soutenir les acteurs de l'économie sociale et solidaire



Solagro soutient de nombreuses initiatives dans l'économie sociale et solidaire.



Elle participe au capital social du fournisseur d'électricité renouvelable Enercoop, ainsi que des SCIC (Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif) Citiz, les Imaginations fertiles, et l'Epicerie du biogaz.



Nos ressources humaines

> Égalité Femmes/Hommes

Solagro a obtenu la note de **98/100** à l'**index de l'égalité professionnelle femmes/hommes** en 2025.

La parité est notamment respectée dans les instances de direction : au sein des comités de direction et opérationnel, Solagro comptait 6 femmes et 5 hommes en 2025.

Au sein de l'équipe salariée, Solagro compte 62% de femmes et 38% d'hommes.

> Formation

Solagro attache une importance particulière à la formation de ses salarié-e-s, avec le développement d'un plan de formation actualisé chaque année.

L'équipe a bénéficié de **737 heures de formation** en 2025.

> Stabilité de l'emploi

Solagro généralise son recours à des emplois stables. **95% des salarié-e-s sont en CDI.**

> Politique salariale

Depuis 2019, Solagro a mis en place une politique salariale visant à améliorer les points suivants :

▶ limiter les écarts entre les salaires et faire oeuvre de transparence sur la grille des salaires.

Le rapport entre la moyenne des 3 salaires les plus élevés et celle des 3 salaires les plus faibles est de 2,33 en 2025.

▶ adapter les niveaux de salaires (nouvelle grille salariale, intéressement).

▶ encourager la progression et l'expertise plutôt que « l'ancienneté ».



> Charte télétravail

La mise en place d'une charte relative au télétravail permet de limiter les déplacements domicile-travail, avec 3 jours par semaine possibles.

> Bien-être

Solagro veille à la préservation de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée en permettant le travail à temps partiel pour ceux qui en font la demande.

25 salarié-e-s bénéficient d'un temps partiel choisi de 70% à 90% du temps de travail.

> Avantages

Les salarié-e-s bénéficient de tickets restaurants et d'un accord d'entreprise pour le versement à l'équipe d'une prime d'intéressement en fonction du résultat. Solagro maintient les salaires sans délai de carence en cas d'arrêt maladie et autorise deux jours d'absence pour enfant malade.



> Handicap

Solagro a recours à des entreprises adaptées pour certaines fournitures et services (ESAT).